Le guide de tri des déchets

UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT,

JE TRIE MES DÉCHETS !

Sud Hérault Communauté de communes

Service Environnement

Assignan, Babeau-Bouldoux, capestang, Cazedarnes, Cébazan, Cessenon-sur-Orb, Creissan, Cruzy, Montels, Montouliers, Pierrerue, Poilhes, Prades-sur-Vernazobre, Puisserguier, Quarante, Saint-Chinian, Villespassans.

2022

En triant, vous agissez pour l'environnement, vous contribuez à préserver les ressources naturelles et à valoriser les déchets.

Ce guide a vocation à répondre à un grand nombre des questions que vous vous posez en matière de tri de vos déchets.

Devant la diversité des déchets, des solutions adaptées doivent être mises en place pour les collecter et les traiter séparément.

Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire.

Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

Sommaire

LES EQUIPEMENTS 2

LES EMBALLAGES MÉNAGERS 3

LE PAPIER 4

LE VERRE 5

LE COMPOST 6

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES 7

LES DÉCHÈTERIES 8

QUELQUES CONSIGNES POUR LA COLLECTE 9

CALENDRIER DE COLLECTE 10

RATTRAPAGE DE COLLECTE 11

LES ÉCARTS / LES PROFESSIONNELS 12

INFORMATIONS DIVERSES 13

LES ÉQUIPEMENTS

Emballages ménagers (EM)

Bac collectif Bac individuel

Ordures ménagères résiduelles (OMR)

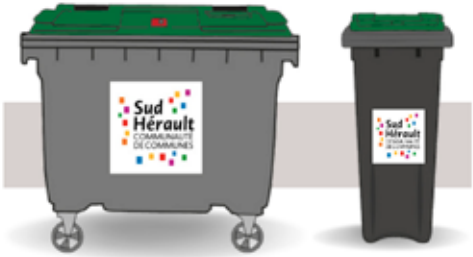

Bac collectif Bac individuel

Pas de dépôts au sol, ces derniers gênent les camions. Merci de votre compréhension !

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique peut être puni d'une amende forfaitaire, d'un montant de 135 €.

Verre

Point d'apport volontaire

Papiers

Point d'apport volontaire

Compost

Composteur individuel 400 L

Les 2 Déchèteries

Quarante et Pierrerue

LES EMBALLAGES M

Depuis le **1er février 2021**, vous pouvez déposer dans le bac jaune **tous les emballages ménagers sans distinction**.

Quels déchets sont concernés ?

Bouteilles et flacons en plastique

Emballages et briques en carton

Emballages métalliques

+

Tous les sachets et films en plastique

Tous les pots, boîtes et tubes en plastique

Toutes les barquettes en plastique, polystyrène.

Tous les petits emballages en métal : Capsules (café, bière...), dosettes de café, opercules, boîtes, feuilles d'aluminium

Un seul bac jaune mal trié peut polluer l'ensemble des emballages contenus dans le camion de collecte !

Ces emballages souillés, refusés en centre de tri, sont renvoyés en centre de stockage, engendrant des coûts supplémentaires et ruinant les efforts des habitants soucieux de bien faire les choses.

ÉNAGERS

Le recyclage des emballages

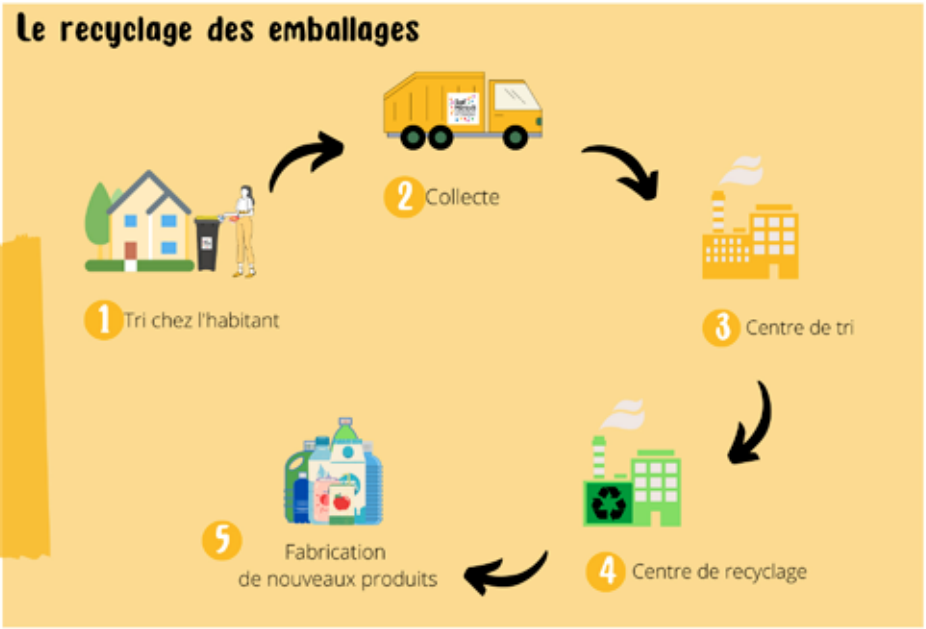

Tous les emballages se trient !
Je plie et je compacte !

JE NE METS PAS :
- les emballages emboîtés,
- les emballages non vidés.
- les emballages en verre.

ET EN PRATIQUE ?

Pour vous, le tri devient plus simple !

1) C'est un emballage ? Il se trie.

2) Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
Vous pouvez laisser les bouchons visés aux bouteilles, ils seront recyclés aussi.

3) Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans des sacs).

LE PAPIER

TOUS les papiers se trient et se recyclent !
Le papier est entièrement recyclable, au moins 5 fois.

Quels déchets sont concernés ?

Journaux, papiers, lettres, enveloppes avec ou sans fenêtres et courriers

Revues, magazines

Prospectus, annuaires, catalogues et livres.

C'est grâce au tri que l'on peut recycler le papier !

Une fois recyclé, le papier peut être utilisé pour fabriquer : des feuilles, des journaux, des magazines, des livres...

Le recyclage du papier

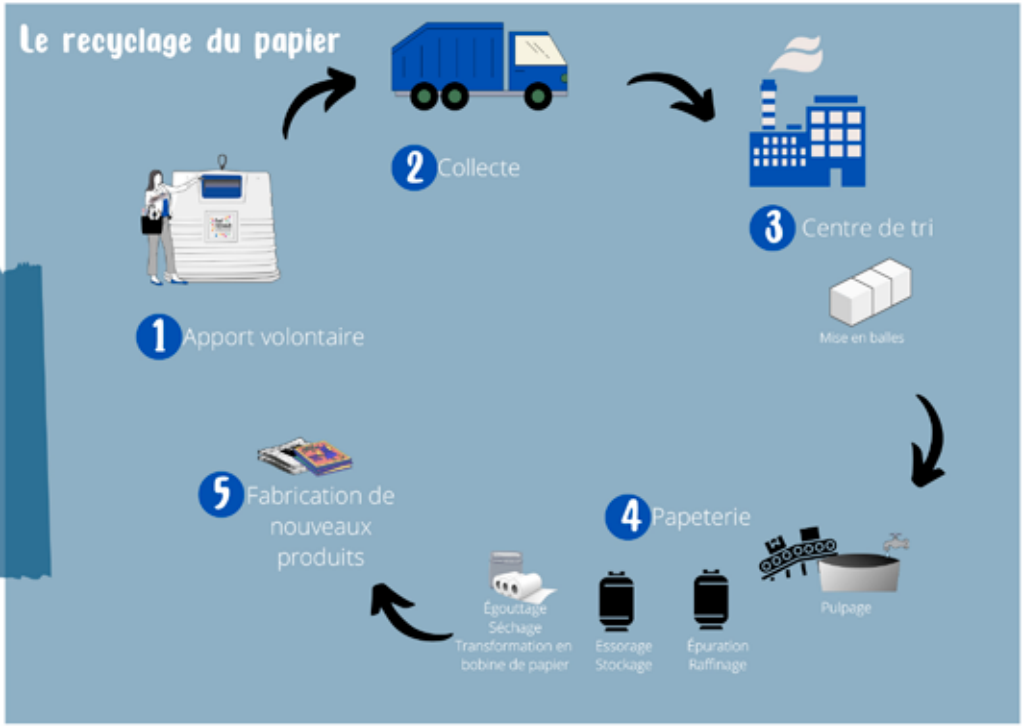

Attention cependant à ces faux-amis qui portent le nom de papier sans en être vraiment :

JE NE METS PAS :

- le papier photo, le papier d'aluminium (OMR),
- le papier essuie-tout, les serviettes en papier (peuvent être compostés).
- les cartons.

ET EN PRATIQUE ?

EN VRAC !
Il se dépose **IMPÉRATIVEMENT** dans la colonne à papier !

Inutile de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales et les couvertures plastifiées.

LE VERRE

Le verre se **recycle à l'infini et sans perte de qualité !**

Quels déchets sont concernés ?

Tous les pots et bocaux en verre

Bouteilles et flacons en verre

JE NE METS PAS :

- les néons et les ampoules,
- les vitres, les miroirs,
- la vaisselle,
- les plats en pyrex, verre et porcelaine

Recycler le verre est un geste écologique, simple et efficace, à la portée de tous.

Une fois recyclés - refondu et remoulé pour en faire des emballages de même qualité - les bouteilles, pots, bocaux et flacons sont remplis dans les usines d'embouteillages et rejoignent le circuit de distribution.

Le recyclage du verre

ET EN PRATIQUE ?

EN VRAC, bien vidé sans bouchons, ni couvercle. Il est inutile de retirer les étiquettes.

Il se dépose **IMPÉRATIVEMENT** dans la colonne à verre !

100 % RECYCLABLE !

LE COMPOST

Le compostage individuel permet à chacun de recycler chez soi ses **déchets biodégradables de cuisine et/ou de jardin et de produire son propre compost.**

Quels déchets sont concernés ?

Déchets de cuisine

Déchets de jardin

Le composteur proposé par la Communauté de Communes sud-Hérault est un composteur en plastique vert de 400 L.

Son couvercle est équipé d'une trappe qui permet de déposer régulièrement ses déchets et de l'aérer dès que nécessaire.

Les 4 côtés sont pourvus de petits trous afin de favoriser l'aération du composteur. Ces faces se déboîtent pour libérer le compost quand on souhaite l'utiliser.

10€

+2€ avec le bio-seau

Comment obtenir un composteur individuel ?

Rendez-vous sur notre site, remplissez le formulaire et retournez nous le. Nous vous contacterons lors de la prochaine distribution, réalisée au mois de mars ou octobre.

ET EN PRATIQUE ?

La moyenne pour obtenir un compost mature est de 9 mois, mais on peut aussi l'utiliser en guise de paillis pour protéger les plantes et la terre contre la sécheresse et limiter la poussée des mauvaises herbes.

- Débuter le compostage au printemps ou en été, car l'hiver, le processus de dégradation tourne au ralenti.
- Retourner et aérer régulièrement le compost. Les micro-organismes qui décomposent la matière ont besoin d'air.
- Alterner les déchets verts, humides, riches en azote et bruns, secs, riches en carbone.
- Vérifier l'humidité du tas et l'arroser si nécessaire.
- Mettre principalement des déchets fins ou les couper grossièrement.
- Éviter les substances nocives et polluantes.

Vous pouvez trouver sur le guide du compostage toutes les informations nécessaires pour vous lancer !

JE NE METS PAS :

- les viandes,
- les poissons.

LES ORDURES MÉNA

Les ordures ménagères résiduelles **sont tous les déchets qu'il vous reste une fois le tri effectué.**

Quels déchets sont concernés ?

Mégots de cigarettes, litières

Déchets d'hygiène : essuie-tout, mouchoirs usagés, couches, lingettes, coton, masque gants en plastique...

Déchets de cuisine non-compostables

Vaisselle cassée, papier aluminium

=

Pour les médicaments et les vêtements

Les médicaments sont à rapporter en pharmacie, les vêtements dans les colonnes prévues à cet effet.

AGÈRES RÉSIDUELLES

Le traitement des ordures ménagères

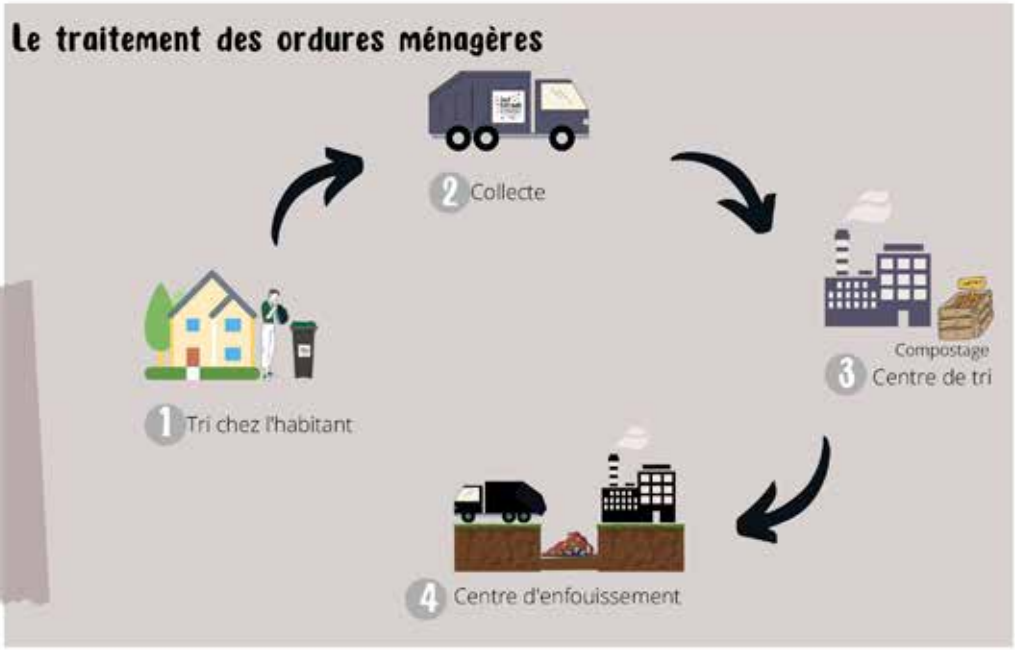

Réduisez le volume de vos ordures ménagères en compostant vos déchets organiques !

JE NE METS PAS :

- les déchets d'équipements,
- les déchets ménagers spéciaux,
- le textile,
- les médicaments.

ET EN PRATIQUE ?

Dans un sac bien fermé de 50 L maxi !

Il se dépose **IMPÉRATIVEMENT** dans le bac vert !

LES DÉCHÈTERIES

La déchèterie est un espace clos, aménagé et gardienné dans lequel vous **pouvez déposer, tout en les triant, les matériaux pouvant être valorisés, recyclés ou éliminés.**

Quels déchets sont concernés ?

AMEUBLEMENT

BOIS

DÉBLAIS / GRAVATS

MÉTAUX

ENCOMBRANTS

DÉCHETS VERTS

CARTONS

DEEE

DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)

BATTERIES

HUILES DE FRITURES

HUILES DE VIDANGE

PLÂTRE ET PLAQUES DE PLATRE

CARTOUCHES ENCRE

PNEUMATIQUES ⚠

concernant les véhicules légers, sans jantes et propres seulement à Pierrerue

Comment obtenir sa carte déchèterie ?

Vous pouvez faire la demande par téléphone au numéro vert du Service Environnement ou en remplissant le formulaire sur notre site internet, et cela, en fournissant un justificatif de domicile.

Jours et horaires d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h00	14h – 17h30
Mardi	8h30 – 12h00	14h – 17h30
Mercredi	8h30 – 12h00	14h – 17h30
Jeudi	8h30 – 12h00	14h – 17h30
Vendredi	8h30 – 12h00	14h – 17h30
Samedi	8h30 – 12h00	14h – 17h30
Dimanche	9h00 – 12h00	Fermé

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Les agents de nos sites sont les garants du tri et veillent également à votre sécurité.

Nous vous remercions d'être bienveillants et à leur écoute.

JE NE METS PAS :

- les articles humides,
- les articles souillés,
- les bouteilles de gaz,
- l'amiante.

LES BONS RÉFLEXES

Volume des dépôts limités !

- Triez vos déchets par catégorie (carton, bois,...) avant de les déposer. Vous gagnerez du temps !
- Arrimez bien votre remorque et couvrez-la pour éviter les chutes et envois de débris sur la route.
- Faites vous accompagner pour décharger plus facilement et rapidement.

ET EN PRATIQUE ?

Service de proximité pour les particuliers, accessible **aux professionnels sous certaines conditions (Cf. p12).**

Nos sites sont **réservés aux habitants de la Communauté de Communes Sud - Hérault.**

Pour plus de détails, veuillez vous référer au guide de la déchetterie.

QUELQUES CONSIGN

ES POUR LA COLLECTE

Dans les lotissements, des points de présentation ont été créés, matérialisés avec la lettre "C", pour regrouper les poubelles individuelles (jaunes et/ou vertes) de 4 ou 5 habitations.

Il suffit alors d'amener sa poubelle sur ce point la veille du jour de collecte pour que celle-ci soit vidée.

Demande de poubelle ? GRATUIT

Vous venez d'emménager, ou votre poubelle est cassée, demandez directement en ligne votre poubelle verte ou jaune à l'aide du formulaire sur notre site. À réception de votre demande, vous serez contacté par courriel ou par téléphone pour vous indiquer les modalités de livraison.

CALENDRIER DE COL

Emballages ménagers (EM)

Babeau-Bouldoux Creissan Saint-Chinian	**LUNDI**
Cébazan Puisserguier	**MARDI**
Assignan Cruzy Montouliers Quarante Villespassans	**MERCREDI**
Cazedarnes Cessenon-sur-Orb Pierrerue Prades-sur-Vernazobre	**JEUDI**
Capestang Montels Poilhes	**VENDREDI**

LLECTE

Ordures ménagères résiduelles (OMR)

Capestang (Secteur 1)
Cessenon-sur-Orb
Prades-sur-Vernazobre
Puisserguier (Secteur 1)
Saint-Chinian

LUNDI & JEUDI

Assignan
Babeau-Bouldoux
Cazedarnes
Cébazan
Creissan
Cruzy
Montels
Montouliers
Pierrerue
Poilhes
Quarante
Veillespassans

MARDI & VENDREDI

Capestang (Secteur 2)
Puisserguier (Secteur 2)

MERCREDI & SAMEDI

RATTRAPAGE DE C

Les collectes **ne sont pas assurées lors des jours fériés**. Les tournées pour les bacs jaunes sont alors rattrapées la veille ou le lendemain, **sous réserve des disponibilités techniques. Ces jours peuvent être modifiés.**

Pour être informé des rattrapages, veuillez vous rendre sur la page Facebook, Instagram ou le site internet de la Communauté de Communes Sud Hérault.

Babeau-Bouldoux
Creissan
Saint-Chinian

LUNDI → **MARDI**

Cébazan
Puisserguier

MARDI → **MERCREDI**

OLLECTE

Emballages ménagers (EM)

Assignan
Cruzy
Montouliers
Quarante
Villespassans

MERCREDI → **MARDI**

Cazedarnes
Cessenon-sur-Orb
Pierrerue
Prades-sur-Vernazobre

JEUDI → **MERCREDI**

Capestang
Montels
Poilhes

VENDREDI → **JEUDI**

LES ÉCARTS

LES ÉCARTS

Nous nommons les "écarts", les zones se trouvant à l'écart de la zone urbaine, tels que les domaines.

LA COLLECTE :

1 fois par semaine

1 fois toutes les 2 à 3 semaines

suivant le volume du contenant

LES PROFESSIONNELS

LES PROFESSIONNELS

1) LA REDEVANCE SPÉCIALE

Après accord et signature d'une convention, les déchets des professionnels assimilés aux déchets ménagers sont collectés en même temps que les déchets des ménages.

D'après l'article L.2224-14 du Code général des collectivités territoriales :

Si la collectivité a une obligation de collecte pour les déchets ménagers, elle n'en a aucune pour les déchets dits assimilés. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants, bureaux, etc.) et des déchets du secteur public (administrations, hôpitaux, etc.).

Si la collectivité prend en charge cette collecte, il lui faut dans ce cas instaurer une redevance, afin de relier le service rendu à la facture.

2) LA DÉCHÈTERIE

Comment obtenir sa carte déchèterie ?

Les déchèteries de Pierrerue et de Quarante accueillent les professionnels du territoire sur présentation d'une carte que vous pouvez vous procurer, sur présentation d'un extrait KBIS et plaque d'immatriculation, au siège de la communauté ou en nous retournant le formulaire.

Un bon avec le volume déposé vous sera facturé.

Pour obtenir plus de détails :

Nous vous remercions de vous référer au guide pour les professionnels directement sur notre site.

INFORMATIONS DIV

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

La Responsabilité Élargie du Producteur est basée sur le **principe du "pollueur-payeur"** : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, **sont responsables de l'ensemble du cycle de vie** de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Le producteur se doit d'assurer **une reprise sans frais** de tous ses propres produits devenus déchets, en tout point du territoire national.

BOUTEILLES DE GAZ

depuis 2013

PNEUMATIQUES

depuis 2004

Ils doivent être ramenés auprès des revendeurs.

ERSES

CONNAISSEZ-VOUS LA RÈGLE DES 5 R ?

Une recommandation visant à minimiser l'impact de nos déchets.

REFUSER : Dire NON à ce dont je n'ai pas besoin.

- Mettre un STOP PUB sur la boîte aux lettres.

RÉDUIRE : Acheter que les quantités nécessaires.
Gaspillage alimentaire, emballages jetables...

- Acheter en VRAC, LOCAL, D'OCCASION
- RÉPARER, TROQUER, DONNER, PARTAGER

RÉUTILISER : Éviter d'acheter du neuf et de privilégier les achats d'occasion (ce qui peut avoir une seconde vie).

- Sac en tissu, contenants en verre...

RECYCLER : Dernière option si aucune autre n'est possible.

- Verre, papier, carton, métal...

RENDRE À LA TERRE : Composter les matières organiques.

- Aliments, bois, feuilles et herbe.

Mon interlocuteur déchets

Un doute, une question ?

Service Environnement
0 800 899 850 Service & appel gratuits

Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h

La Communauté de Communes Sud-Hérault

ZAE La Rouquette - 1, allée du Languedoc - 34620 Puisserguier

www.cc-sud-herault.fr